

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie

**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève

**Band:** 14 (1936)

**Rubrik:** La Bibliothèque publique et universitaire en 1935

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE EN 1935

Directeur: M. Frédéric GARDY.



La Bibliothèque s'est accrue, par dons, achats et échanges, de 7.130 volumes, 2.250 brochures et 12.278 thèses et autres publications universitaires, ainsi que de documents manuscrits et d'estampes.

### PRINCIPAUX DONS ET ACHATS.

#### A. *Imprimés.*

*Dons.* — La Bibliothèque a reçu entre autres les dons suivants:

De M<sup>me</sup> P. AMEY, un exemplaire de la *Vie de Rancé* de Chateaubriand, avec envoi d'auteur autographe.

De M. le prof. Dr Albert JENTZER, 173 volumes et 27 brochures (médecine et divers).

De M. le prof. Adolf KELLER, 138 volumes et 19 brochures (théologie).

Des héritiers de M<sup>lle</sup> MARTIN-ACHARD, 272 volumes (littérature anglaise, etc.), provenant de la bibliothèque de Jean-Alexandre Martin-Lucadou (1778-1853) et de celle d'Alexandre-Jules Martin-Achard (1822-1887).

Du COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, 198 volumes et 26 brochures (périodiques).

De la FACULTÉ DE MÉDECINE, 101 volumes.

De la RÉDACTION DU « JOURNAL DE GENÈVE », 107 volumes et 88 brochures.

De l'UNIVERSITÉ, 183 volumes, 104 brochures et 12.278 thèses et pièces académiques.

Le COMITÉ DE LA SALLE HARVEY a mis à la disposition de la Bibliothèque la somme de 1.500 francs pour achat d'ouvrages concernant l'Angleterre et les relations anglo-genevoises.

Enfin, grâce au FONDS AUXILIAIRE, la Bibliothèque a pu acquérir la bibliothèque de l'Institut d'études slaves et s'est enrichie en outre de plusieurs imprimés rares, parmi lesquels:

1. Un incunable genevois, le *Confessionale* de saint Antonin(1389-1459), archevêque de Florence, fondateur du couvent de Saint-Marc, auteur de plusieurs ouvrages de théologie morale. Ce traité sur la confession, qui est suivi du *Titulus de restitutionibus*, a eu de nombreuses éditions. Celle de Genève a été imprimée par Louis Cruse vers 1480<sup>1</sup>. Le titre de l'exemplaire qui est devenu la propriété de la Bibliothèque est orné d'armoires et de rinceaux peints.

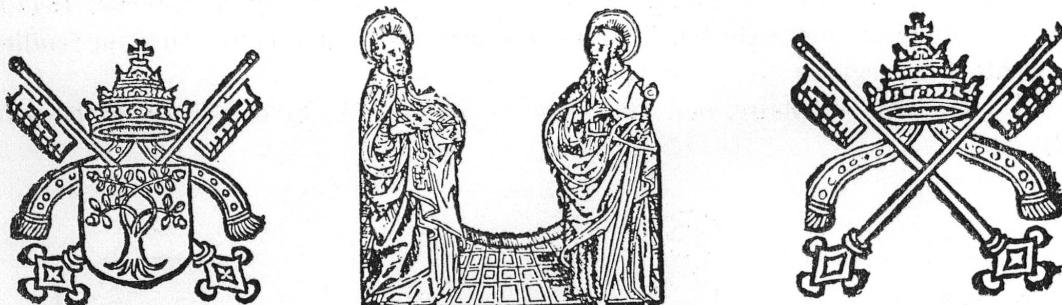
2. Les « Règles et ordonnances » publiées par le pape Léon X au début de son pontificat (mars 1513), sous le titre: *Regulæ: ordinationes et constitutiones Cancellarie Leonis pape...*, imprimées à Genève en caractères gothiques par J. Vivian, 16 ff. n. ch., pet. in-4<sup>o</sup>. C'est le seul exemplaire connu de cette édition.

3. Six pièces en latin, imprimées à Genève, provenant de la bibliothèque Th. Dufour:

a) Lettres d'indulgence en faveur de ceux qui contribueront à la reconstruction de l'église et du couvent de Pont-de-Beauvoisin, de l'ordre du Mont Carmel, entièrement détruits par un incendie. Analyse d'une bulle du pape Jules II, délivrée à Rome en juillet 1504 et attestée à Genève, le 15 septembre de la même année, par François, évêque d'Annaghdown, vicaire général de l'Eglise et évêché de Genève. 1 p. gr. in-fol., 54 lignes. En tête, trois bois représentant les armes de Jules II, la Pentecôte et les armes de Savoie.

b) Lettres d'indulgence et formule d'absolution plénière délivrées par Michael Passara, chanoine de Verceil, protonotaire apostolique, camérier du pape Jules II, commissaire pour la ville et le diocèse de Lausanne, en faveur d'un donateur de la fabrique de l'église de Saint-Pierre, à Rome. Elles sont datées de Lausanne, 6 avril 1509. 1 p. in-fol. obl. de 23 lignes. En tête trois bois, représentant l'un les armes de Jules II, le second saint Pierre et saint Paul, et le troisième les armes du Saint-Siège (*fig. 1*).

<sup>1</sup> Elle est décrite dans le *Gesamtkatalog der Wiegendrucke*, Bd. II (Leipzig, 1926), n° 2111.



**V**niuersis et singulis p[ro]fiscere litteras inspecturis Michael passara Lanonsus Hercellen[us]. decet ut dico: Sedis apostolice iuris honoraribus ac facies sint in chrisio patris et dilectioni domini Iuli diuina prudentia pape secundi Lubetius ac famularis omnium consensu Necnon ad infra scripta in dicatu a domino iustissimi d[omi]ni diebus Sabatibus et in civitate ac diocesi Lanonaem et omnibus eis. H[ab]ent in d[omi]no. Et adeptis spirituali gratia munera p[ro]muntur p[ro]fessio sanctissimi domini nostri liberet ad invictandu[m] p[ro]p[ri]tatis de misericordia, ad portugendu[m] man[us] ad uitantes fabrice basiliice principis apostoli de fide per gressus ap[osto]licas Indulgencie plenariae p[ro]p[ri]tatis modi fabrica editas ac publicatae esse. Dilectus noster pro salute anime sue fructu et gaudentie possit eobis fidem facimus et attestamus hanc ferie eiusdem.

**formam plenariam abolutionis et remissionis etiam quoties dubitatur de morte.**  
**Missere talis. Et post Verba communis absolutionis dicas te. Iesu apostoli auctoritate tibi coegerit et misericordia tua habet per commissum Absolucionis te ab omnibus peccatis delictis et excessiis quae tunc enorimunt haec linea per te commissa ac celsioris qualiter in causa etiam te habet aplice referentiae; inquit tu nichil facultas coegeris. Et tunc remitto per plenariam indulgentiam quoniam prout in purgatorio tibi debita est, per dominicalem ac regularem et illi iuramento et puritatem quam in baptismate accepisti. Ita quod decedit tibi ab hoc seculo clausa fuit potest penitenti et aperire sanus delectari Paradisi, et si hac die non moritris salua sit tibi nichil somnus ista gratia quando alias fueritis tharticulo mortis.**,  
**In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen**

FIG. 1. — Lettres d'indulgence (Lausanne, 1509), imprimées à Genève.  
(Réduction de moitié environ).

c) Lettres d'indulgence et d'absolution plénier délivrées par Vualterinus Nicolai et Humbertus Garsi, protonotaires apostoliques, pour le même objet. Datées de Lausanne, [5 avril] 15[15]<sup>1</sup>. 1 p. in-fol. obl. de 30 lignes. En tête, un bois représentant les armes du pape Léon X.

d) Jugement rendu par trois chanoines de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève, Guillaume de Veigy, Louis Sautier et Louis de Menthon, en faveur d'Etienne de Marval, veuve d'Amédée de Duyn, et de ses filles, et signifié à tous ecclésiastiques et notaires des villes et diocèses de Genève, Lausanne, Lyon et Beaune. Fait à Genève dans l'église cathédrale de Saint-Pierre, le 31 mars 1522.

Le jugement est précédé d'une bulle du pape Léon X, datée de juillet 1521, qui délègue à cet effet les trois chanoines ci-dessus désignés.

1 p. gr. in-fol. de 81 lignes. En tête, quatre bois représentant les armes de Léon X, saint Pierre, saint Paul et les armes de Savoie. La partie supérieure des trois derniers a été coupée.

<sup>1</sup> La date est complétée à la main.

Au verso on lit cette inscription manuscrite: « Concystoire de Genève, 1544 », qui fait supposer que cette feuille avait été utilisée comme couverture ou feuillet de garde d'un registre.

Un second exemplaire, non mutilé, se trouve aux Archives d'Etat de Genève (fig. 2).



**Dilectus filius Guillermo de Degio et Ludouico Salteris/ ac Ludouico de Menthone Canonico ecclesie cathedralis Sancti Petri Gebenij  
Judices et executores ad infra scripti iuramentate aplice spulerit deportari. Uniuersitate et singulae domo. Abbatia. Domus. Episcopatu. Decanatu. Archidiaconatu.  
Scolastica. Latronebus. Confidibus. Clericis. Sacristis tam Cathordralium quam collegiarum. Canonicio. presbitalibus et celestibus fra locamenem et iuram  
revenans. Tunc plebania. Capellania. Curaria et non curaria. Clericis postulari. Biranthe. certisq p bystens. necno clericis. Notario et tabellario cum publici  
apud eunq p curates et dyocesis Gebenij Lausann. Lugdunect. Eccliesi, ac alia publica confratres. et cop cultibz infidelium. ac illi vel illi ad quae erit ad quos  
picta nostra Iste puererint. Salutem dno et nro domini ymcouerit aplica firmiter obdrere m datus. Noventie q d padrem ipsas felicas recordationis Leonis pape  
decimi eius vera bulla plibeca. cum cordula campis more Romani curie impendet. Bullata fanasquide et integras. non inciatas. non cancellatas. non ambigulas nec latas. caro  
pote suspectas. sed si postea vicio et suspitione caretur. et in ea prima facie apppearat. Nobis p pte nobilium mulieris Stephante de Obaluello et Gobanne Ludouice ac obire et  
filiorum domicellarum Gebenij dyocesis principaliu in eisdem lits aplica principaliter notariis. Etiam Notario publico et certus tunc ad doc vocatis tributis cū ea qua de  
cuit reverentia recipimus dñm sub tenore.**

**L**Eo Epus seruus seruorum dei. Dilectis filiis Guillermo de Degio et Ludouico Salteris/ ac Ludouico de Menthone Canonicis  
Ecclie Gebenij Salute et aplice bene. Significari ut nobis dilecte in Epofilia Stephante de Obaluello et Gobanne Ludouice ac Maria eius filie domicelle Gebenij dyoc.  
Quia nonnulli iniqui filii quis prolixus hanc sit veritate luge quod dicte significationes vel iuri ali virgine litterari. Euanu dñcaliū nicipatatur. aut ale sub potestate et custo.

FIG. 2. — Jugement rendu par trois chanoines de l'église de Saint-Pierre de Genève (1522). Imprimé à Genève.  
(Réduction de moitié).

e) Lettres d'indulgence du pape Clément VII, résultant d'une décision prise en 1529 en faveur de la Croisade et accordant rémission plénière des péchés à tous ceux qui prendront part en personne à la guerre contre les Turcs, aux côtés de Ferdinand, roi de Hongrie et de Bohême, ou qui armeront à leurs frais un cavalier ou un fantassin, etc. L'indulgence est conférée à « R<sup>dus</sup> Franciscus de Vernetis canonicus ecclesiae cathedralis beate Marie Virginis (Lausannensis ?) », en date du [8 avril] 15[31]<sup>1</sup>. Elle est signée: « De Lustriaco vicarius. »

1 p. gr. in-fol. de 68 lignes. En tête une croix, au bas le sceau de la croisade portant une croix avec l'inscription « Ave spes unica ».

f) Bulle du pape Clément VII, datée de Rome, 14 juin 1532, ordonnant un jeûne et des prières à l'occasion des progrès de l'armée turque.

1 p. in-fol. de 57 lignes. En tête trois bois: saint Pierre, les armes du pape Clément VII, et saint Paul. Le bois qui représente les apôtres est le même que celui

<sup>1</sup> La date est complétée à la main.

du jugement des chanoines de 1522 (ci-dessus, lettre *d*)), mais il a été coupé en deux morceaux.

La bulle porte la signature imprimée: « Evangelista. B. Motta ».

Ces six documents sont imprimés avec les caractères gothiques utilisés par les imprimeurs genevois Cruse, Belot et Kölñ.

Quatre d'entre eux (*b*, *c*, *e* et *f*) proviennent des papiers de la famille de Vanteri, à Monthey, et avaient été acquis par H.-L. Bordier; ils avaient passé de sa bibliothèque dans celle de Th. Dufour.

### B. *Manuscrits.*

*Dons.* — De M<sup>me</sup> P. AMEY et de son fils, 18 lettres autographes de M<sup>me</sup> de Chateaubriand à M<sup>le</sup> Henriette Amey (1831-1845); 9 billets de Bonstetten à la même.

De M. L. MOGEON (Lausanne), notes sténographiques de Paul Moriaud.

De M<sup>mes</sup> Ch. ODIER et Pierre DEVOLUY (Paris), notes sur la littérature provençale, rédigées par Jules Ronjat.

*Dépôt.* — De M. Maurice CHAUVET, documents relatifs à Abraham Joly (1748-1812) et à sa famille et divers.

*Achats.* — « Affaires politiques genevoises (1766-1768) »; 1 volume.

Lettres de Jean-Etienne Liotard et du général Dufour.

Un exemplaire de l'*Escalade de 1602, ballade historique*, par H.-Fréd. Amiel (2<sup>me</sup> édition, 1876), avec corrections et additions manuscrites de l'auteur.

### C. *Portraits, estampes, etc.*

*Dons.* — De M<sup>me</sup> P. AMEY, une silhouette de Chateaubriand.

De M. Etienne JOUKOWSKY, un buste en plâtre du général Jomini, par Raphaël Lugeon.

*Achats.* — Une carte manuscrite du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, représentant le « Lac de Genève et tout le pays circonvoisin », (1 m. × 1 m. 60)<sup>1</sup>.

« Montée de M. de Saussure sur la cime du Mont-Blanc », gravure à l'aquatinte par Volz.

Portrait d'Alexandre Calame, dessiné par Guglielmo Rubio; portraits gravés de Necker; anciens plans gravés de Genève, etc.

<sup>1</sup> Voir *B. H. G.*, t. VI, livr. 1 (1935), p. 99-100 (communication de M. Louis Blondel à la Société d'histoire de Genève).

#### BUDGET.

Les ressources financières mises à la disposition de la Bibliothèque par le budget municipal ont été singulièrement réduites ces dernières années. Alors que les crédits prévus pour les acquisitions et la reliure ascendaient au total (en chiffres ronds) à 58.000 francs en 1934, ils ont été ramenés en 1935 à 46.500 francs. Pour 1936, ils sont prévus à 40.000 francs seulement. L'Etat qui avait supprimé dans le budget de 1935 son allocation de 15.000 francs, l'a rétablie dans celui de 1936, mais au montant de 7.000 francs seulement, minimum prévu par une convention passée en 1895 entre l'Etat, la Ville et la Société académique. En revanche, la Ville a réduit sa propre participation de plus de 13.000 francs, sans parler des réductions opérées sur d'autres postes du budget. Le petit fonds de réserve de la Bibliothèque a donc dû être mis à contribution assez fortement en 1935 et devra l'être plus encore en 1936.

Diverses ressources extrabudgétaires viennent, il est vrai, compenser dans quelque mesure, et pour certaines disciplines, l'insuffisance du budget officiel. Le Fonds Gustave Moynier, géré par la Société académique, paie l'abonnement à une cinquantaine de revues de sciences sociales et économiques; la Commission des fonds universitaires, les revenus de divers dons et legs, fournissent un appoint appréciable aux disciplines enseignées dans la Faculté des lettres, spécialement aux sciences historiques et philosophiques; la Société médicale et la Faculté de médecine contribuent largement à enrichir le département qui les intéresse, surtout en revues et journaux. Enfin, le Fonds auxiliaire de la Bibliothèque permet à celle-ci l'acquisition d'ouvrages rares et coûteux. Mais ces concours bénévoles et très appréciés qui, pour la plupart, sont offerts à la Bibliothèque depuis plusieurs années, et d'autres occasionnels, sont loin de combler le déficit qui résulte de la diminution soit des crédits de la Ville et de l'Etat, soit de la part prélevée sur les revenus du Fonds Brunswick.

Ces restrictions budgétaires, de même que la diminution du personnel imposée à la Bibliothèque (suppression de deux postes d'assistantes), sont d'autant plus regrettables qu'elles coïncident avec une augmentation de la consultation. On a donné en communication dans les salles de travail plus de 36.000 volumes, contre 28.000 en 1934, et à domicile plus de 24.700 volumes contre 22.700 en 1934.

#### EXPOSITIONS.

Les expositions temporaires suivantes ont eu lieu à la Salle Lullin:

En février, lettres de Napoléon I<sup>r</sup>.

En mars, documents relatifs à Victor Hugo à l'occasion du cinquantenaire de sa mort, avec le concours obligeant de la Société d'instruction mutuelle et de plusieurs particuliers, qui ont aimablement prêté des pièces de leurs collections.

En juin et juillet, documents relatifs aux origines de la Réforme à Genève, à l'occasion du jubilé de 1535, provenant en partie du Musée historique de la Réformation, des Archives d'Etat et de la Compagnie des Pasteurs.

Exposition commémorative du 2<sup>me</sup> millénaire d'Horace, à l'occasion de la réunion de la Société d'études latines, avec l'obligeante collaboration de M. le prof. André Oltramare; les bibliothèques de la Ville de Berne, d'Einsiedeln et de Saint-Gall (Vadiana) avaient bien voulu prêter des manuscrits et imprimés précieux.

En septembre, documents relatifs à Chateaubriand et à ses séjours à Genève à l'occasion de l'inauguration de son buste et de la réunion de la Société Chateaubriand de Paris; les documents exposés provenaient en partie des Archives d'Etat et des collections de M<sup>me</sup> P. Amey, de M. Jean Lullin et de M<sup>me</sup> Ch. Sarasin, qui les avaient obligeamment prêtés.

En novembre et décembre, guides et livres de poste anciens.

#### TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT.

Après de longues études et l'établissement de plusieurs projets successifs, qui durent être abandonnés à cause de leur coût trop élevé, l'Etat, la Ville et la Société académique ont accepté d'un commun accord les plans élaborés par MM. Peyrot et Bourrit, architectes, et qui prévoient l'installation de magasins de livres dans la partie inférieure de l'annexe et dans le sous-sol de l'aile Sud, et l'aménagement, à l'usage de l'Université, de trois étages de l'aile Sud et d'une partie du rez-de-chaussée de l'aile Nord.

La Société académique, qui avait fait les frais des études préliminaires, prend à sa charge la dépense totale, devisée à 280.000 francs.

Une convention a été signée en décembre entre les trois parties.

Cette solution, sans être aussi favorable que les projets précédents, augmente sensiblement la capacité d'accroissement de la Bibliothèque, tout en favorisant la concentration des collections et des services, et permettra à plusieurs Facultés de se développer et de profiter plus commodément des ressources de la Bibliothèque.

Le geste généreux de la Société académique est intervenu à point pour permettre à la Bibliothèque de sortir d'une situation qui empirait chaque jour.

